

LE 14 AVRIL, ON VOTE !

Dans vos bureaux de vote habituels

Êtes-vous favorable au port d'armes à feu
par les policiers municipaux de Château-Thierry ?

OUI / NON

POURQUOI UN VOTE OFFICIEL ?

La municipalité a pris l'engagement de consulter régulièrement les Castels par voie de référendum. Après celui organisé pour définir le projet de la place de l'Hôtel de Ville l'an passé, le nouveau référendum vise à choisir si les policiers municipaux pourront disposer d'armes létales ou non. La question se pose car la police municipale, créée en 2019, se structure progressivement.

QUI PEUT VOTER ?

Tous les Castels, majeurs et inscrits sur les listes électorales, sont invités à se rendre aux urnes le dimanche 14 avril 2024 afin de choisir entre les 2 propositions « OUI » ou « NON ».

COMMENT VOTER ?

Rendez-vous dans votre bureau de vote habituel, muni(e) d'une pièce d'identité. Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h. Pour tout renseignement concernant la localisation de votre bureau de vote, vous pouvez contacter le service Administration générale au 03 23 84 86 79. Vous pouvez également voter par procuration.

Les conditions pour participer à cette consultation

- Être inscrit sur les listes électorales
- Se rendre dans le bureau de vote habituel muni d'un titre d'identité valable

Vote par procuration : si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez donner procuration à un électeur de confiance. Rendez-vous en mairie au service élections avant le 10 avril, muni de votre titre d'identité.

COMMENT CONNAITRE LES RÉSULTATS ?

Les résultats de la consultation seront présentés le soir même !

Les résultats de chaque bureau seront transmis, après 18h, au bureau centralisateur situé au 8 rue du château. Les résultats de la consultation citoyenne seront rendus publics le soir-même sur place et par le biais des réseaux de communication numériques de la Ville (Site Internet, Facebook). Ils seront également annoncés par voie de presse et dans l'édition du magazine « **Vivre Château-Thierry n°24** ».



VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR

